



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Parcoursup 2026 en 3 étapes

Tout ce qu'il faut savoir pour
préparer et réussir mon entrée
dans l'enseignement supérieur



1

Je m'informe
et découvre
les formations

2

Je m'inscris pour formuler
mes vœux et je finalise
mon dossier

3

Je reçois les réponses
des formations
et je décide



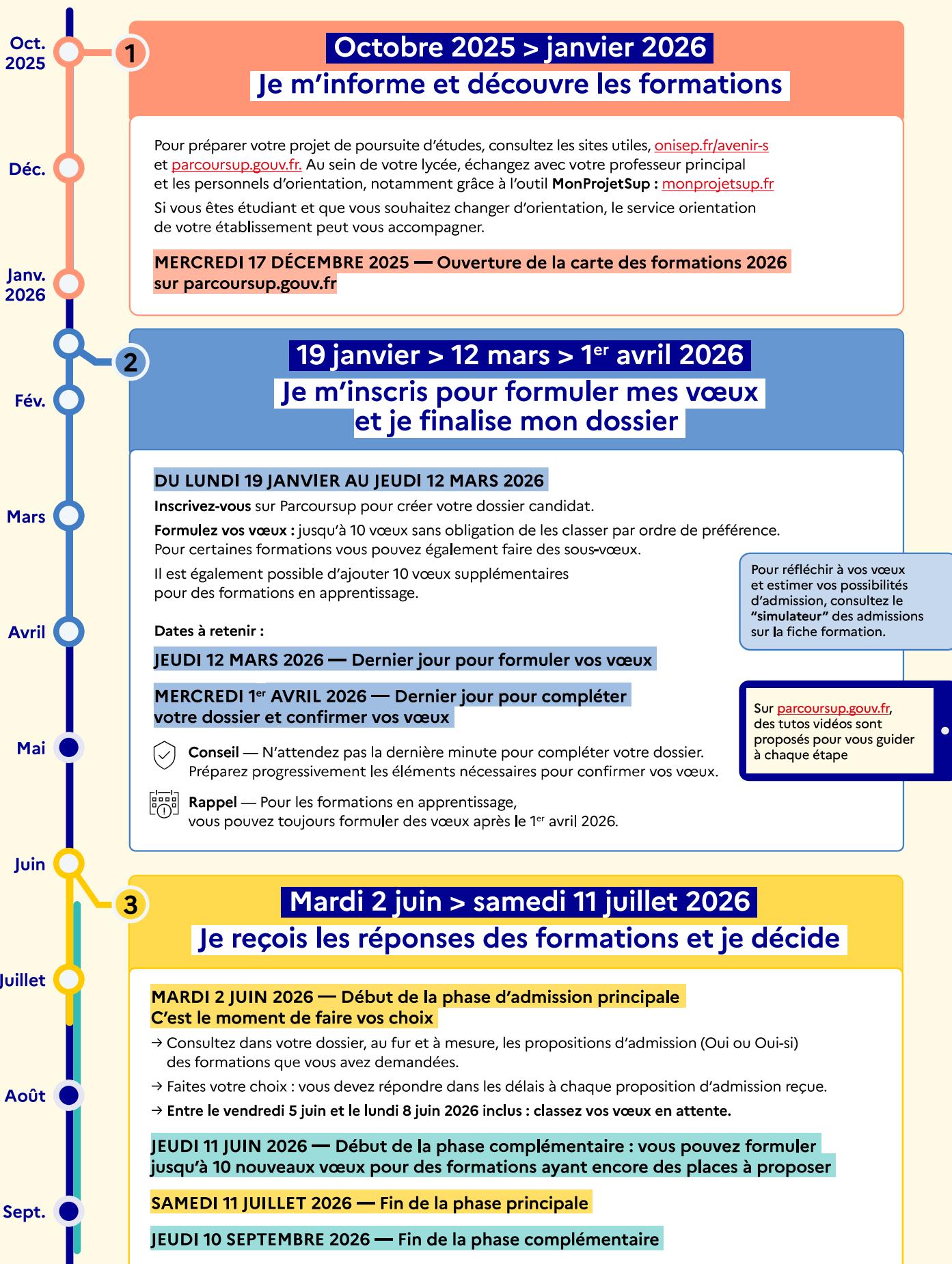
parcoursup.gouv.fr



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

CALENDRIER PARCOURSUP 2025-2026

Parcoursup simplifie vos démarches : 1 seule procédure, 1 seul dossier, 1 seul calendrier



Comment connaître les critères d'analyse des candidatures et évaluer vos possibilités d'être admis ?

À compter du mercredi 17 décembre 2025, vous pourrez consulter, sur chaque fiche de formation, les critères et éléments pris en compte par les formations pour l'examen des candidatures : résultats scolaires, motivation, compétences, appréciations de l'équipe pédagogique, etc.

À noter : retrouvez dans la rubrique **"Visualiser les chiffres d'accès à la formation"** de la fiche formation, des informations sur le profil des lycéens admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée). Utilisez le **simulateur personnalisable des admissions** pour évaluer la pertinence de vos choix et éviter l'autocensure ou la prise de risque inconsidérée.

Dans la rubrique **"Poursuivre ses études et connaître les débouchés"**, vous pourrez également consulter des données sur la réussite, l'insertion professionnelle des étudiants ou encore le niveau de salaire après la sortie des études dans les formations qui vous intéressent.

Quel est le contenu de votre dossier ?

Parcoursup, c'est simple : vous n'avez qu'un dossier à constituer et l'essentiel des informations est récupéré automatiquement auprès de votre lycée.

Les éléments de votre dossier communiqués directement par votre lycée sont notamment : bulletins scolaires, notes du baccalauréat, appréciations (des enseignants, du professeur principal, du chef d'établissement), certification nationale des compétences numériques (Pix).

D'autres éléments sont complétés par le candidat lui-même : la rubrique **"Activités et centres d'intérêt"** pour mettre en valeur vos compétences, expériences et engagements, la lettre de motivation (si demandée) ou encore les pièces complémentaires attendues par certaines formations.

Qui se charge d'examiner les candidatures ?

- Ce n'est pas un algorithme de Parcoursup qui examine vos candidatures, ce sont des enseignants des formations du supérieur pour lesquelles vous avez confirmé des vœux. Ils constituent des commissions d'examen des vœux qui analysent les candidatures en avril-mai.
- Chaque formation transmet son classement à Parcoursup une fois l'analyse des dossiers terminée.
- Parcoursup fera connaître les décisions des formations le mardi 2 juin 2026. Votre droit à l'information est garanti : si vous n'êtes pas retenu par une formation, vous en êtes informé dans votre dossier Parcoursup et pouvez demander des explications à la formation.

Quels outils sont proposés pour vous aider dans vos choix de formation ?

- La carte des formations de parcoursup.gouv.fr
- Des informations claires et transparentes rassemblées dans la **fiche formation**.
- L'option de rappel de la date des journées portes ouvertes, accessible sur la fiche formation.
- Des tutos vidéos, des quiz et live Instagram proposés à chaque étape de la procédure.
- La possibilité d'identifier vos **"favoris"** pour préparer progressivement votre choix de vœux et même de **comparer facilement des formations entre elles**.

Important

Pour vous aider à choisir votre formation, pensez à vérifier les informations essentielles : statut de l'établissement, frais de scolarité, nom du diplôme, l'éligibilité aux bourses sur critères sociaux etc.

Pour plus d'infos, **consultez la page "choisir la formation : les bons réflexes"** sur parcoursup.gouv.fr

Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble de santé invalidant

Je peux renseigner dans mon dossier Parcoursup une **fiche de liaison** pour préciser mes besoins à la rentrée. Cette fiche n'est pas obligatoire et **elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier**. Après mon admission, je pourrai demander à Parcoursup de la transmettre automatiquement au référent handicap de la formation choisie.

Notre objectif : vous accompagner tout au long de la procédure !

Qui peut m'aider ou me conseiller ?

- Au sein de votre lycée, **vos professeurs principaux**, avec l'appui des psychologues de l'Éducation nationale.
- **Les CIO** ou, si vous êtes déjà étudiant, **le service d'orientation de votre établissement**.
- **Des conseillers experts Parcoursup** pour répondre à vos questions :
 - Par téléphone : **0800 400 070** (numéro vert)
 - Via la messagerie "contact" directement depuis votre dossier Parcoursup
- **Les réseaux sociaux Parcoursup**.

Bien préparer au lycée son orientation post-bac

La réflexion sur l'orientation débute dès le collège. C'est pourquoi, **tout au long de votre scolarité au collège et au lycée, vous pourrez être accompagnés par vos professeurs et par les psychologues de l'Éducation nationale**.

Choisir en 2^{de} vos enseignements de spécialité en voie générale ou une série en voie technologique, découvrir les métiers et les formations post bac qui répondent à vos centres d'intérêt : la plateforme **Avenir(s)** met à disposition gratuitement, dans tous les lycées, des outils adaptés pour vous conseiller et vous aider dans votre parcours d'orientation ainsi que des ressources pour les enseignants.

Accessible via Avenir(s), **MonProjetSup** est un outil numérique simple et intuitif, qui facilite la découverte des formations post bac : vous pouvez renseigner votre profil et vos centres d'intérêts et accéder à des données fiables et à des suggestions personnalisées pour nourrir votre réflexion et dialoguer avec vos professeurs autour de votre projet d'orientation.

N'hésitez pas à vous connecter :

> onisep.fr/avenir-s

> monprojetsup.fr



Préparer sa vie étudiante

Bourse, logement : à quelles aides avez-vous droit ?

Faites une demande de bourse et/ou de logement en créant votre dossier social étudiant (DSE) via le portail messervices.etudiant.gouv.fr

Vous pouvez calculer dès à présent vos droits à la bourse via lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse

Santé

Vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale.

Vous pouvez évaluer votre droit à la Complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site mesdroitssociaux.gouv.fr

Aide à la mobilité

Parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui acceptent une proposition d'admission en dehors de leur académie de résidence.

Pour plus d'informations sur les démarches et aides aux étudiants, consultez le guide de l'étudiant sur etudiant.gouv.fr/fr/guide-de-letudiant